



HAUCOURT-JUDO

Salle d'activités - Ecole Victor Chevalier

Siège social : Mairie, 1 rue Louis Pasteur - 54860 Haucourt-Moulaine - Tél : 03 82 24 30 41

Club affilié à la FFJDA sous le N°: 25 54 42 30

N° d'agrément jeunesse et sport : 54 S 1547

N° téléphone Dojo : 03 82 23 88 56

Adresse : 6 Ter, rue Louis Pasteur



Secrétaire : BOISSINOT Maud
15, rue George Sand
54860 HAUCOURT

Président : LELEUX Sébastien
24, rue Albert Lebrun
54920 MORFONTAINE

Trésorière : LELEUX Marlène
14, rue du Vichoux
54920 MORFONTAINE

Gsm : 06.76.04.81.08

Gsm : 07-89-64-16-08

Gsm : 06.34.15.00.58

JUDO

SAISON 2021-2022

COTISATION ANNUELLE

A) Enfants inscrits au groupe Éveil - Judo : de 4 à 5 ans (2017/2016)

Ceinture : blanche à blanche liseré(s) jaune(s)

COTISATION + LICENCE..... 85 €

LE REGLEMENT COMPLET DOIT ETRE EFFECTUE AVANT LE 31 JANVIER 2022

1 cours par semaine le Mardi de 17h30 à 18h15

B) Enfants inscrits au 1^{er} groupe JUDO : de 6 ans à 10 ans (2015 à 2010)

COTISATION + LICENCE..... 125 €

LE REGLEMENT COMPLET DOIT ETRE EFFECTUE AVANT LE 31 JANVIER 2022

2 cours par semaine le Mardi et le Vendredi de 18h30 à 19h30

La répartition des judokas entre les Groupes se fera après la rentrée sportive et pourra évoluer au cours de la saison sur proposition des responsables de cours.

C) Pré-ados, Ados et Adultes inscrits au 2^{ème} groupe JUDO:

COTISATION +LICENCE jusqu'à minimes (2009/2008).....135 €
catégorie cadets (2007 et avant).....145 €

LE REGLEMENT COMPLET DOIT ETRE EFFECTUE AVANT LE 31 JANVIER 2022

2 cours par semaine le mardi et le vendredi de 19h30 à 21h00

Remarques : Le prix de la licence FFJDA est compris dans la cotisation

**Passeport FFJDA en sus à la charge du licencié
(Obligatoire pour les judokas à partir de Benjamin)
(à voir avec le moniteur)**

Tout judoka recevra avec sa convocation lors d'une participation à une compétition un ticket pour une boisson et un ticket pour un sandwich

COMMENT REGLER A L'INSCRIPTION

Après le 22 OCTOBRE 2021, tout judoka n'ayant pas remis son dossier d'inscription complet, se verra interdire l'accès aux cours de judo.

Cotisation exigible à l'inscription, soit en liquide soit par chèque à l'ordre de HAUCOURT-JUDO.

Les chèques doivent être remis à l'inscription, et seront encaissés à votre convenance jusqu'au 31 JANVIER 2022

A FOURNIR, après avoir lu le dossier de cotisation :

En ligne, sur <http://haucourt-judo.wifeo.com>

- remplir le questionnaire santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19)
- remplir le formulaire d'inscription
- remplir le formulaire de décharge
- faire un certificat médical établissant l'absence de contre-indications à la pratique du sport en compétition (sur une feuille ou signature du médecin sur le passeport)
- joindre les documents de préférence à haucourt-judo@laposte.net
- le règlement complet doit être effectué avant le 31 janvier 2022

**Retournez les pièces à fournir avant le 22 octobre 2021
dans l'enveloppe contenant les documents qui vous ont été remis**

CONSEILS

Pour le certificat médical, **exigez** du médecin que la **date soit lisible**, que son **cachet** avec son numéro d'ordre figure sur le certificat avec **sa signature**.

Un certificat médical est valable 1 an à compter de sa date d'émission. **Si la date n'est pas lisible ou prête à confusion**, le titulaire de ce certificat pourra se voir refouler lors des compétitions ou des stages, ou bien l'assurance refusera la prise en charge d'un accident, même survenu lors d'un simple entraînement.

L'organisateur d'une compétition ou d'un stage est civilement responsable de la sécurité des pratiquants, de même que le président et l'entraîneur du club lors des entraînements. Soyez certain qu'ils ne prendront aucun risque au moindre doute de la validité du certificat médical.

Pour la santé des pratiquants, nous vous conseillons de demander à votre médecin de procéder à un examen sérieux (cardiaque et respiratoire), avec une radiographie de la colonne vertébrale.

Veillez signaler aux entraîneurs tous problèmes médicaux qui nécessitent certaines attentions particulières.

JUDO GI

Recommandations : NE LAVEZ PAS LE JUDO GI AVEC UNE CEINTURE DE COULEUR. NE LAVEZ PAS LES CEINTURES, ELLES DETEIGNENT ET PERDENT LEUR COULEUR. NE PAS FAIRE BOUILLIR LE JUDO GI. NE PAS LE LAYER AVEC DE L'EAU DE JAVEL. LAVEZ LE JUDO GI REGULIEREMENT A L'EAU TIEDE.

Afin de respecter au mieux les locaux, les horaires de cours et éviter les pertes de temps, veuillez:

- Laisser les bijoux et autres objets de valeur à la maison (Haucourt judo décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols)
- Penser à prendre une bouteille d'eau et des claquettes
- Être à l'heure
- Pieds, mains, ainsi que le Judogi doivent être propres
- Attacher les cheveux s'ils sont longs (pas de métal)

L'hygiène reste indispensable au respect des autres et du Tatami

Les parents ainsi que les élèves des cours suivants, devront attendre dans le couloir afin de ne pas perturber les séances de judo.

Nous sommes responsables de vos enfants et de leur sécurité, c'est pour cela que nous vous demandons de venir les chercher à l'intérieur du dojo.

HORAIRES DES COURS et INSCRIPTIONS

Dojo École Victor Chevalier à Hautcourt-centre

MARDI

	Eveil Judo	de 17 H 30 à 18 H 15
1er	groupe Judo	de 18 H 30 à 19 H 30
2ème	groupe Judo	de 19 H 30 à 21 H 00

VENDREDI

	groupe Judo	de 18 H 30 à 19 H 30
1er	groupe Judo	de 18 H 30 à 19 H 30
2ème	groupe Judo	de 19 H 30 à 21 H 00

Les Entraîneurs : Justine PEIXOTO, Régis LECUYER, Rémi MINVIELLE, Sébastien LELEUX et Jean-François SYLVESTRE interviendront dans les différents groupes en fonction de leurs disponibilités professionnelles.

Passages de grades

Les moniteurs de judo procéderont aux passages de grades pendant leurs cours ou lors de séances programmées, en tenant compte des critères suivants

- L'assiduité
- La discipline, le comportement,
- Le respect du Code moral du Judo
- L'âge minimum requis au grade convoité
- L'acquis dans son grade et grades inférieurs

Toute réclamation devra être soumise au président.

BONNE SAISON SPORTIVE 2021-2022